



# Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs Elargi

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitaliers, **FPSH**

**Docteur Nicole Smolski**  
*Présidente*

**Docteur Bertrand Mas**  
*Vice-Président*

**Docteur Yves Rébufat**  
*Secrétaire Général*

## Communiqué de presse du 22 février 2010 Urgence sur le dossier de retraite des praticiens hospitaliers

Le SNPHAR-E considère qu'il est plus qu'impérieux d'aborder le grand dossier des retraites en France. Depuis trois décennies, les perspectives démographiques sont connues. Mais ce dossier doit être abordé dans la concertation avec les partenaires sociaux.

Le précédent constitué par la baisse programmée de 30 %, de la retraite des praticiens hospitaliers (baisse enfin reconnue par les tutelles) empêchera toute discussion constructive globale tant qu'il ne sera pas réglé. Depuis le 9 octobre 2008, aucune négociation n'a repris, et les PH et le SNPHAR-E n'accepteront jamais cette baisse des retraites. Toutes les réunions tenues récemment dans les hôpitaux le confirment : c'est « le » sujet d'actualité qui blesse, pour toutes les tranches d'âge.

Si le SNPHAR-E a accepté le principe d'une réforme de l'IRCANTEC dans le but de préserver la pérennité de cette complémentaire, il ne voit toujours pas venir les mesures d'accompagnement destinées à limiter son impact sur nos pensions, malgré les promesses du Cabinet du Ministère de la santé lors d'une réunion le 5 janvier.

Le SNPHAR-E rappelle que le projet de protocole d'accord soumis aux organisations syndicales le 9 octobre 2008 représente une base de discussion. Mais le SNPHAR-E veut voir ce protocole complété impérativement pour arriver à l'architecture suivante :

- **Des mesures d'équité entre praticiens hospitaliers temps partiel**, temps réduit et temps plein (extension de l'assiette de cotisation IRCANTEC de 66 % à 100% pour les PH à temps partiel, proratisation des tranches A et B pour les PH à temps réduit et temps partiel),
- **L'élargissement de l'assiette de cotisation IRCANTEC par l'intégration de toutes les astreintes** (forfait et appels courts, dès le 1<sup>er</sup> euro) et de toutes les primes notamment l'indemnité d'engagement de service public exclusif,
- **La valorisation du compte épargne temps dans un Plan Epargne Salarial, pour les volontaires, abondée par l'employeur**, selon des modalités restant à discuter,
- **Une pension de retraite pleine dès les 160 trimestres de cotisation pour les PH qui ont assumé pendant toute leur carrière la permanence des soins (gardes et astreintes) au titre de la pénibilité ; ainsi qu'une surcote annuelle de 5 % au-delà de 60 ans, sans condition de nombre de trimestres de cotisation acquis, destinée à favoriser l'emploi des seniors,**
- **L'instauration d'une sur-cotisation sur la permanence des soins** (double cotisation salarié et employeur pour chaque permanence sur place et astreinte déplacée),
- **L'aménagement des fins de carrière** afin de faciliter le maintien dans l'emploi pour les seniors,
- **Un taux de remplacement à au moins 60 %** du dernier revenu d'activités.

Il est grand temps que les discussions entre syndicats de praticiens hospitaliers et pouvoirs publics reprennent. Le SNPHAR-E garde une vigilance à tous les égards sur ce dossier et les praticiens sont prêts à se mobiliser de nouveau massivement, comme les 16 et 17 octobre 2008 !

Service d'Anesthésie Réanimation  
Hôpital de la Croix Rousse  
69004 Lyon Cedex  
tél. 06 88 07 33 14  
tél. 04 72 07 10 17  
✉ nicole.smolski@snphar.fr

Département d'Anesthésie Réanimation Pédiatrique  
Hôpital de la Timone Enfants  
264 rue Saint-Pierre, 13385 Marseille  
tél. 06 62 00 60 11  
tél. 04 91 38 68 47  
✉ bertrand.mas@snphar.fr

Service d'Anesthésie Réanimation  
Hôpital Laënnec - CHU de Nantes  
44093 Nantes Cedex 1  
tél. 06 86 87 62 76  
tél. 02 40 16 53 04  
✉ yves.rebufat@snphar.fr